

alliées et l'Allemagne, signé à Versailles le vingt-huitième jour de juin mil neuf cent dix-neuf, m'a forcé de vous convoquer pour reprendre vos travaux qui, je l'espère, ne seront pas de longue durée.

Mes conseillers sont d'avis que ce Traité ne devrait pas être ratifié au nom du Canada sans avoir été approuvé par le Parlement. Des copies authentiques de ce document seront soumises sans délai à votre examen.

On vous demandera de plus d'étudier d'autres mesures parmi lesquelles seront comprises celles que rendent immédiatement nécessaires le retour prochain de la paix et les conditions du Traité de paix.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Des prévisions budgétaires vous seront soumises pourvoyant aux moyens financiers que pourraient nécessiter le Traité de paix et autres fins.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Pendant plus de cinq ans le monde a subi la désolation et l'horreur d'une guerre qui lui était imposée par un esprit et un dessein d'agression intolérables. Heureusement, notre pays n'a pas souffert des désastres et des ruines qui ont accablé plusieurs autres nations, mais notre participation à la guerre nous a imposé de lourds fardeaux et de grands sacrifices que notre peuple a supportés avec un courage inébranlable. Avec une respectueuse reconnaissance, nous nous rendons compte que le monde sort victorieux de cette longue lutte contre les forces d'un militarisme barbare et d'une atroce agression. Le travail de reconstruction pourra être difficile et même pénible, mais nous devons l'entreprendre avec la même détermination et le même courage irréductibles qui ont soutenu notre conduite durant les années de lutte. A vous et à la grande nation dont les intérêts vous sont confiés, je souhaite la protection divine dans votre labeur.

Le très honorable sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce et de l'Industrie) : Je propose, appuyé par l'honorable M. Reid, que le discours de Son Excellence le Gouverneur général, aux deux Chambres du Parlement de la Puissance du Canada, soit pris en considération mardi prochain.

(La motion est adoptée.)

#### COMITES PERMANENTS.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER :

Je propose qu'un comité spécial soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible la liste des membres devant composer les comités permanents prescrits par l'article 10 du règlement; ledit comité devant se composer de MM. Reid (Grenville), McKenzie, Calder, McCoig, Middlebro et Robb, et que l'application de la partie de l'article 10 qui limite le nombre des membres dudit comité soit suspendue à cet égard.

La motion est adoptée.

#### DEPOT D'UN RAPPORT.

M. l'Orateur dépose le rapport de MM. les bibliothécaires du Parlement.

[M. l'Orateur.]

#### SERGEANT D'ARMES ADJOINT.

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'avec mon approbation, le sergent d'armes a choisi M. Louis-Charles Panet, comme sergent d'armes adjoint pour la session actuelle du Parlement.

La séance est levée à trois heures et vingt-sept minutes.

### CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. EDGAR N. RHODES.

Mardi, 2 septembre 1919.

La séance est ouverte à trois heures.

#### MESSAGE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE POLONAISE.

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de communiquer à la Chambre un câblogramme que je viens de recevoir du président de la république de Pologne. Le texte est en français et je prierais M. le greffier adjoint de le lire. En voici la traduction.

(M. l'Orateur lit le message en anglais.)

M. le greffier adjoint donne la lecture du message en français ainsi rédigé :

Varsovie, Pologne, 2 septembre 1919.

A l'Orateur,  
Chambre des communes,  
Ottawa.

Au moment solennel où est posée la première pierre du nouveau Parlement canadien, j'ai l'honneur de vous exprimer, au nom de la Pologne ressuscitée et libre, mes vœux les plus chaleureux pour la prospérité du Canada durant l'ère de paix inaugurée par la conférence de Paris. Nous sommes profondément convaincus que les liens d'amitié qui ont réuni nos soldats au champ de bataille se resserreront de plus en plus dans l'œuvre pacifique pour le bien-être de nos nations et le bonheur de l'humanité.

I. J. Pederewski.

#### LE TRAITE DE PAIX.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre) : Monsieur l'Orateur, par suite d'un malentendu, je n'ai pu, hier, déposer sur le bureau de la Chambre certains documents concernant le traité de paix. Néanmoins, j'ai pris sur moi d'en ordonner la distribution et je crois savoir qu'un avis à cet effet a été donné à tous les membres de la Chambre et que plusieurs d'entre eux se sont déjà procuré des exemplaires des documents en question. Il y aura au moins un exemplaire pour chaque député et pour chaque sénateur, et un léger surplus, je crois; mais le tirage est très restreint et